

9^{ème} Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon VHC

08 et 09 novembre 2024



Règlement Particulier

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 09 septembre 2024
Ouverture des engagements :Lundi 09 septembre 2024
Clôture des engagements : Lundi 28 Octobre 2024
Parution du carnet d'itinéraire : Dimanche 03 Novembre 2024
Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 03/11 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et vendredi 08/11 de 09h à 12h et de 14h à 18h
Vérifications des documents le vendredi 08 novembre 2024 de 13h00 à 19h00. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
Vérifications des voitures le vendredi 08 novembre 2024 de 13H30 à 19H30 . Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
Heure de mise en place du parc de départ le :08 novembre 2024 à partir de 13h30
Lieu :Garage PIERRAT à Melisey
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 08 novembre 2024 à 20h00. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
Publication des équipages admis au départ le : 08 novembre 2024 à 21h30 . Lieu : Garage PIERRAT à Melisey ...
Publication des heures et ordres de départ le 08 novembre 2024 à 21h30. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
Briefing des pilotes par écrit aux vérifications administratives
Départ du Parc fermé garage PIERRAT à MELISEY à 08H00 1^{ère} VHC le 09 Novembre 2024
Publication des résultats partiels le :09 novembre 2024 15min après la fin de chaque section
Lieu :Garage PIERRAT à MELISEY ...Parc regroupement
Arrivée :Garage PIERRAT à Melisey
Vérification finale le : 09 novembre 2024.Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
Taux horaire de la main d'œuvre : 80.00 € TTC
Publication des résultats du rallye le .09 novembre 2024, 30min après le dernier arrivé au Parc Concurrents.
Remise des prix le 09 novembre 2024, 1h après l'arrivée du dernier concurrent.
Lieu : Parc concurrents au GARAGE PIERRAT à Melisey

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport organise le 08 et 09 novembre 2024 le 9^{ème} Rallye VHC de la Vallée de l'Ognon en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté qui a délivré le permis d'organiser n° 59.459 en date du 30/06/2024

Comité d'Organisation

Président : Mr CHARTON Aurélien

Membres : Bénévoles de l'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport

Secrétariat du Rallye, Adresse :

Téléphone : 0680412252.....

Permanence du Rallye : Garage PIERRAT à MELISEY le 09 novembre 2024 de 6h00 à 21h00

Organisateur technique

Nom : Mr CHARTON Aurélien pour l'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport

Adresse : 9 Rue des champs

70270 LA LANTERNE ET LES ARMONTS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	Josiane CHARLEUX 0403/9434
Commissaires sportifs :	DUROC Denis - 0402/147050
.....	Claude COMDAMIN 0304/122813
Directeur de course :	THOMAS Maryse - 0314/3123
Directeur de Course Adjoint :	Christophe GALLAIRE 0314/242385
Directeur de course VHC	BENOIT Hubert 0411/3617
Directeur de Course ES 1.3.5.....	Martial PEUGEOT 0411/44386
Adjoint	Jean-Marc DELOY-0409/6830
Directeur de Course Suivi PC ES 1.3.5	BENOIT Hubert 0411/3617
Directeur de Course ES 2.4.6.....	DEVAUX Olivier 0314/1751
Adjoint	Delphine NASAZZI 0314/11063
Directeur de Course Suivi PC ES 2-4-6.....	ANGELMANN Alain 0302/214977
Médecins: Docteur Julie CHENUT ES1.3.5 et Docteur Eliane BRETL ES2.4.6	
Commissaire Technique Responsable:	HAEFFELIN Daniel - 0322/12679
Commissaires Techniques :	Denis DERCHE - 0314/33547...
.....	GERARD Jean-François 0408/136207
	REVERCHON Jean-Louis 0421/6835
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Monique FRANCE – 0409/29181
	ANGELMANN Jocelyne – 0302 /233639

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 9^{ème} Rallye VHC de la Vallée de l'Ognon compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} Rallye VHC de la Vallée de l'Ognon, doit être adresser à Mme STEVENOT Justine – 5 chemin des Lapierras 70270 SAINT BARTHELEMY (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le mardi 31 novembre 2023 à minuit.....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures, limité à 150 voitures pour les 3 rallyes

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290.00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580.00 €
- Engagement reçu avant le 21/10/2024 270.00 €
- **Dont 5 euros pour le challenge commissaires ligue BFC**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance autorisée sera indiquée sur le carnet d'itinéraire

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont
Ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 9^{ème} Rallye VHC de la Vallée de l'Ognon représente un parcours de 154 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.9 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 « Les Oroz » 6 kms et ES2.4.6 « La Pierre Mourey » 7.300 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Le rallye VHC ne fait pas l'objet d'une dotation en prix.

Des récompenses seront remises aux vainqueurs des différentes catégories annoncées au classement.

Parc regroupement à MELISEY, 01h00 après l'arrivée du dernier concurrent du Rallye.